

5 / NOUS CONTACTER

Nous sommes à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter au :



05.61.51.03.88



formation@sst-muret.fr

ou par l'intermédiaire de :



▷ **Votre médecin du travail**

▷ **Votre employeur**

▷ **L'accueil du SST**

A noter :

Possibilité d'aide au titre de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur le SST :

- « Sauveteur Secouriste du Travail »

<http://www.inrs.fr/accueil/demarche/role/sauveteur-secouriste.html>

- « Devenir SST »

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/publics/sauveteur-secouriste.html>

S.S.T MURET

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE MURET

12 Avenue Vincent Auriol – 31603 MURET CEDEX

Tél : 05.61.51.03.88 - Fax : 05.62.23.02.79



Service de
Santé au Travail



Le SST de Muret propose des :

- ⇒ **FORMATIONS INITIALES S.S.T.**
(Sauveteurs Secouristes du Travail)
- ⇒ **FORMATIONS de MAINTIEN et ACTUALISATION des COMPETENCES S.S.T. (MAC)**
(Sauveteurs Secouristes du Travail)

Public concerné : **tous les salariés** de l'entreprise volontaires pour donner les premiers secours en cas d'accident.

Nos formateurs, attachés à un organisme habilité, assurent des formations conformes au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Sommaire

1. **POURQUOI DES S.S.T. ?**
2. **COMBIEN EN FORMER ?**
3. **LA FORMATION EN PRATIQUE**
4. **LE PROGRAMME DE FORMATION DES S.S.T**
5. **NOUS CONTACTER**

1 / POURQUOI DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL ?



Selon l'article R4224-15 du Code du travail, **«l'employeur a pour obligation de former des Sauveteurs Secouristes du Travail dès lors que sont effectués des travaux dangereux»**

Il s'agit de former des salariés capables de **prévenir les accidents du travail, les sur-accidents, intervenir rapidement** pour **limiter les conséquences** des accidents à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir

2 / COMBIEN EN FORMER ?

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) préconise 1 secouriste pour 10 salariés et au moins 1 par équipe. Mais leur nombre doit dépendre de l'organisation et de la présence des travailleurs. Rien ne vous empêche d'aller au-delà de ces recommandations car plus vous aurez de S.S.T. formés, et plus votre organisation des secours sera facile à gérer.



3/ LA FORMATION EN PRATIQUE

• FORMATION INITIALE :

→ **Durée = 2 journées (14 heures).**

Une évaluation continue est réalisée tout au long de la formation qui donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST.

Pour que ce certificat reste valide, le SST doit suivre tous les 24 mois une formation de MAC :

• MAINTIEN et ACTUALISATION des COMPETENCES (MAC)

→ **Durée = 1 journée (7 heures)**

La validité du certificat est alors prolongée de 24 mois.

Lieu de formation :

Une salle de secourisme équipée et adaptée à la formation est à votre disposition dans nos locaux de Muret.



Formation à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe



4/ LE PROGRAMME DE FORMATION des SST

Nous vous l'envoyons sur simple demande, ainsi que les tarifs des formations.